AR Prefecture
043-214302242-20261112-2026_11_12-DE
Reçu le 17/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 12 novembre, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :
M. Didier ROUCHOUSE, Maire
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.
M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Jacques DUPONT, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, , Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme Ghislaine BERGER pouvoir M. Didier ROUCHOUSE
Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

ABSENTS EXCUSÉS :
M. Adrien DESSAILY

Secrétaire de séance : *Mme Isabelle GAMEIRO élue à l'unanimité*

Objet : Demande de fonds de concours « Aide au petit patrimoine » à la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron, pour la sauvegarde et la préservation de la charpente de l'église

(Délibération 2026_11_12)

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron a mis en place une aide à la réfection du « petit patrimoine communal ». Il s'agit d'une aide maximale de 5 000€ par commune et par an (fond de concours).
La commune doit garder un reste à charge de 50% du montant HT, et l'aide concerne 1 seul projet communal par an.

Ainsi, le conseil municipal sera amené à autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de versement de cette aide, pour la sauvegarde et la préservation de la charpente de l'église.

Le montant Hors Taxe des travaux s'élève à 12 600€ dont le plan de financement est indiqué ci-dessous :

AR Prefecture
043-214302242-20261112-2026_11_12-DE
Reçu le 17/11/2026

Dépenses HT	Recette HT
12 600€	Fonds de concours CCMVR : 5 000€
	Autofinancement : 7 600€

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron, selon le plan de financement présenté. Les crédits correspondants au plan de financement sont inscrits au budget 2026.

Membres en exercice	**29**
Présents	**26**
Représentés	**2**
Votants	**28**

Quorum	**15**
Abstention(s)	**0**
Contre	**0**
Pour	**28**

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 17/11/2026

et publication en Mairie le : 17/11/2026

Pour Copie conforme
Le 17/11/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE